

Les violences sexistes et sexuelles au travail : nouveau risque professionnel

SMTI 82. Entretien avec le Docteur Gwénaëlle Iarmarcovai

« Vous êtes victime, témoin ou employeur confrontés à des violences sexuelles et sexistes au travail ? »

Le Service de Santé en Milieu de Travail Interentreprises de Tarn-et-Garonne propose un atelier de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles au travail. Ouverts aux salariés, employeurs, issus de tous secteurs d'activité ; ces temps d'échanges participatifs permettront d'aborder les conseils en prévention. Entourée d'une équipe pluridisciplinaire, le Docteur Iarmarcovai, sexologue, animera cette session répondant aux exigences réglementaires de la loi « Avenir professionnel ».

Peut-on affirmer que ces violences soient réellement représentatives d'un nouveau risque professionnel ?

Docteur Iarmarcovai. C'est un élément d'actualité avec pour exemple le procès d'Harvey Weinstein aux Etats-Unis. La parole se libère par rapport à ce que l'on peut qualifier plus globalement de violences sexistes et sexuelles. Le plus souvent ce sont les femmes qui en sont victimes et malheureusement le milieu professionnel n'est pas épargné. Médecins du travail, nous y sommes sensibilisés... mais le sentiment de culpabilité chez les victimes peut être un frein au témoignage avec la peur de perdre son emploi. Dans le cadre de mes différentes recherches, j'ai pu constater que sur une période de cinq ans concernant 40 000 salariés : seuls 8 témoignages avaient été recueillis dans nos services... Nous sommes loin des chiffres officiels considérant qu'une femme sur quatre serait concernée. Le différentiel est très important... Il faudrait que les femmes voient le médecin du travail et les infirmières de la santé au travail comme des personnes de confiance auxquelles elles peuvent se confier.

Comment la prévention en entreprise doit-elle s'organiser ?

Il faut savoir que depuis le 1er janvier 2019, l'employeur doit informer le médecin du travail en



Docteur Gwénaëlle Iarmarcovai

cas d'harcèlement sexiste. Il doit y avoir un principe de tolérance « zéro ». Le chef d'entreprise doit recadrer et évaluer les risques. Être vigilant en tenant compte des seuils de sensibilité propre à chacun... On peut très bien imaginer des blagues à caractère sexuel ou sexiste qui ne gêneront pas certaines personnes... alors que d'autres en raison d'un passif ou de par leur éducation se sentiront fortement mal à l'aise. On doit tenir compte de l'aspect juridique et du caractère individuel propre à chacun. Parfois une organisation inappropriée entraîne des dérives. Prenons l'exemple d'une caissière qui fermerait seule la nuit et devrait se rendre vers son véhicule par un long chemin sans éclairage... Dans ces conditions le risque de subir une agression physique ou sexuelle est réel. Il suffirait simplement que la personne soit accompagnée ou l'espace mieux éclairé...



Groupe de travail autour du Dr Iarmarcovai

Quel est le rôle du service de santé au travail face à ces risques d'agression ?

Il n'y a pas de limite à ce rôle et un tiers de notre temps se situe dans les entreprises avec l'objectif de sensibiliser. Nous devons également pouvoir détecter les problèmes de violence conjugale. Sur la définition du harcèlement sexuel, on retrouve une coexistence de harcèlement moral dans 50% des cas. C'est un moyen de pression. Elles peuvent être le fait d'un manager, collègue ou client... Mais imaginons, une salariée qui interviendrait comme aide à domicile. Il pourrait s'agir d'un bénéficiaire ayant recours à des gestes, propos déplacés... voir de commettre un acte d'agression sexuelle.

L'atelier de sensibilisation du SMTI 82, d'une durée de trois heures est conçu sur un principe de démarche participative...

Oui effectivement, complété d'apprentissage au travers de cas concrets. Des vidéos sont prévues pour illustrer le propos, ainsi qu'un rappel à la réglementation sous une forme ludique. Un temps d'échange avec des questions-réponses sur les droits et devoirs de chacun. Il est important de comprendre que souvent les situations dégénèrent dans l'entreprise en raison d'un manque d'anticipation. Parfois, tout débute par un propos, un petit geste... Ça se répète et l'on tolère malgré soi, jusqu'à ce que cela devienne insupportable... C'est l'escalade... Nous sommes bien dans des notions de sensibilisation et de prévention.



Atelier de sensibilisation : violences sexistes et sexuelles



Vous êtes victimes, témoins ou employeurs confrontés à des violences sexistes et sexuelles au travail ?

Cet atelier vous aidera à prendre conscience des situations et des risques sur la santé relatifs aux violences sexistes et sexuelles et vous fera découvrir les bonnes pratiques professionnelles pour savoir agir en amont.

Pour les salariés et employeurs issus de tous secteurs d'activité. Cet atelier compris dans votre cotisation est réservé aux adhérents du SMTI 82.

Prochaines dates : les 11 juin et 16 octobre 2020

Renseignements et inscriptions : www.smti82.fr et 05.63.21.44.00

SMTI 82
80 avenue Gambetta
82000 Montauban

service de santé en milieu
de travail interentreprises
de Tarn-et-Garonne **smti**